



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET VENTS DU KEMPT DÉPOSÉE AU MDDEP

BROSSARD, le 12 août 2010 - Vents du Kempt a déposé aujourd'hui l'étude d'impact sur l'environnement de son projet éolien. Cette dernière présente exhaustivement le territoire touché par le projet, la description du projet, le bilan des consultations publiques, l'évaluation des impacts et les programmes de surveillance et de suivis environnementaux.

Réalisée conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, l'étude d'impact permet au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), de juger si le projet est environnementalement acceptable. Elle aide aussi Vents du Kempt à améliorer son projet éolien en minimisant les impacts environnementaux.

Le dépôt de l'étude d'impact constitue une étape majeure dans le développement d'un projet éolien. Le MDDEP analysera le document au cours des prochains mois et jugera s'il est recevable. Si c'est le cas, le BAPE tiendra une période d'information pour connaître l'avis de la population sur le projet.

- 30 -

À propos de Vents du Kempt :

Le projet éolien Vents du Kempt est un projet de 100 MW situé sur le territoire des municipalités de Sainte-Marguerite, Causapscal et Sainte-Florence. Le projet, dont la mise en œuvre est prévue pour l'automne 2014, devrait créer 150 emplois pendant la période de pointe de construction et une dizaine d'emplois permanents pendant l'exploitation.

À propos de Vents du Kempt Inc. :

L'entreprise Vents du Kempt Inc. a été créée en 2004 exclusivement pour le développement du projet éolien du même nom. Elle appartient entièrement à l'entreprise québécoise en développement éolien Éolectric Inc.